RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 MARS 2024 A 18H30

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

AVANT-PROPOS

La préparation budgétaire 2024 vise à atteindre les objectifs de mandat dans un contexte toujours marqué par la contrainte et l'incertitude.

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes, dépendantes de la situation géopolitique internationale. De même, les dernières années ont été marquées par des décisions gouvernementales de mesures RH visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics mais sans compensation, entraînant un surcoût pour la commune.

Ce budget 2024 montre que les efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, à la fois en termes de maîtrise de la masse salariale et des dépenses de gestion portent leurs fruits. Les économies générées permettent de mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse.

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Au-delà des efforts réalisés ces dernières années, cette stratégie budgétaire passe, comme depuis 3 ans, par la poursuite de la recherche de recettes nouvelles.

La qualité du service public rendu, sa capacité à répondre aux besoins réels des Rousselands, sont des marqueurs de la mandature, qui a su s'adapter et dépasser les crises rencontrées : la crise sanitaire, la crise internationale et ses conséquences macro-économiques.

Le budget 2024 proposé est donc un budget de développement : des investissements en hausse pour préparer l'avenir, des politiques publiques prioritaires encore renforcées (sobriété énergétique, environnement, sécurité), qui répondent au plus près aux enjeux du quotidien et aux besoins des Rousselands pour un village équilibré; des moyens pour un village attractif et des efforts de bonne gestion maintenus pour ne pas demander plus aux habitants dans un contexte d'inflation (0% d'augmentation du taux d'imposition local).

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

SOMMAIRE

- I – CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- II - CONTEXTE INTERNATIONAL
- III - CONTEXTE NATIONAL
- IV – PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCE 2024 INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES
- V - ELEMENTS DE CONTEXTE LOCAL POUR L'ELABORATION DU ROB 2024
- VI - LES ORIENTATIONS ENTREPRISES TOUT AU LONG DU MANDAT
- VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

I – CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité ainsi que sur ses engagements pluriannuels. Lors de sa présentation, ce document donne également la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat et le rapport d'orientations n'ont pas de caractère décisionnel. Toutefois, le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet :

- De présenter le contexte international, national et local;
- D'informer les élus sur la situation financière de la collectivité;
- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

I – CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- **La loi Administration Territoriale de la République » (ATR)** du 06 février 1992 impose aux communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur la situation financière de la commune (budget principal et budgets annexes). Article L. 2312-1 du CGCT.
- **La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe)** du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations de transparence pour les conseillers municipaux : le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette. Article D. 2312-3 CGCT.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

I – CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- **La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022** du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.
- **La loi de finances 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui comporte 4 axes principaux :**
 - La lutte contre l'inflation
 - La réduction du déficit public
 - Des investissements dans le domaine de l'éducation
 - Des investissements dans le domaine de la transition écologique

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

II - CONTEXTE INTERNATIONAL

Après la pandémie de COVID-19 et les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, l'économie mondiale reste engluée dans des perspectives de croissance historiquement faibles et d'inflation encore forte malgré une fin d'année 2023 peut-être un peu moins négative que prévue initialement.

L'aggravation des tensions géopolitiques fragilise toujours un peu plus les perspectives de croissances en 2024 : de 2,9% en 2023, celle-ci ne devrait pas dépasser les 2,7% en 2024 selon l'OCDE, ou 2,9% pou le FMI, avec toujours une très grande dépendance de l'économie mondiale aux économies d'Asie.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

II - CONTEXTE INTERNATIONAL

Dernières projections de croissance des *Perspectives de l'économie mondiale*

PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2022	2023	2024
Production mondiale	**3,5**	**3,0**	**2,9**
Pays avancés	**2,6**	**1,5**	**1,4**
États-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Allemagne	1,8	-0,5	0,9
France	2,5	1,0	1,3
Italie	3,7	0,7	0,7
Espagne	5,8	2,5	1,7
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Canada	3,4	1,3	1,6
Autres pays avancés	2,6	1,8	2,2
Pays émergents et pays en développement	**4,1**	**4,0**	**4,0**
Pays émergents et pays en développement d'Asie	4,5	5,2	4,8
Chine	3,0	5,0	4,2
Inde	7,2	6,3	6,3
Pays émergents et pays en développement d'Europe	0,8	2,4	2,2
Russie	−2,1	2,2	1,1
Amérique latine et Caraïbes	4,1	2,3	2,3
Brésil	2,9	3,1	1,5
Mexique	3,9	3,2	2,1
Moyen-Orient et Asie centrale	5,6	2,0	3,4
Maroc	1,3	2,4	3,6
Arabie saoudite	8,7	0,8	4,0
Afrique subsaharienne	4,0	3,3	4,0
Nigéria	3,3	2,9	3,1
Afrique du Sud	1,9	0,9	1,8
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,0	4,0	3,9
Pays en développement à faible revenu	5,2	4,0	5,1

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2023.

Note : Pour l'Inde, les données et prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2022/2023, qui débute en avril 2022, sont présentées dans la colonne 2022. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,5 % en 2023 et de 5,7 % en 2024, sur la base de l'année civile. Pour l'Italie, les données et prévisions se fondent sur les informations disponibles au 21 septembre 2023. Pour le Royaume-Uni, les données et prévisions ne tiennent pas compte des importantes révisions statistiques publiées le 29 septembre 2023.

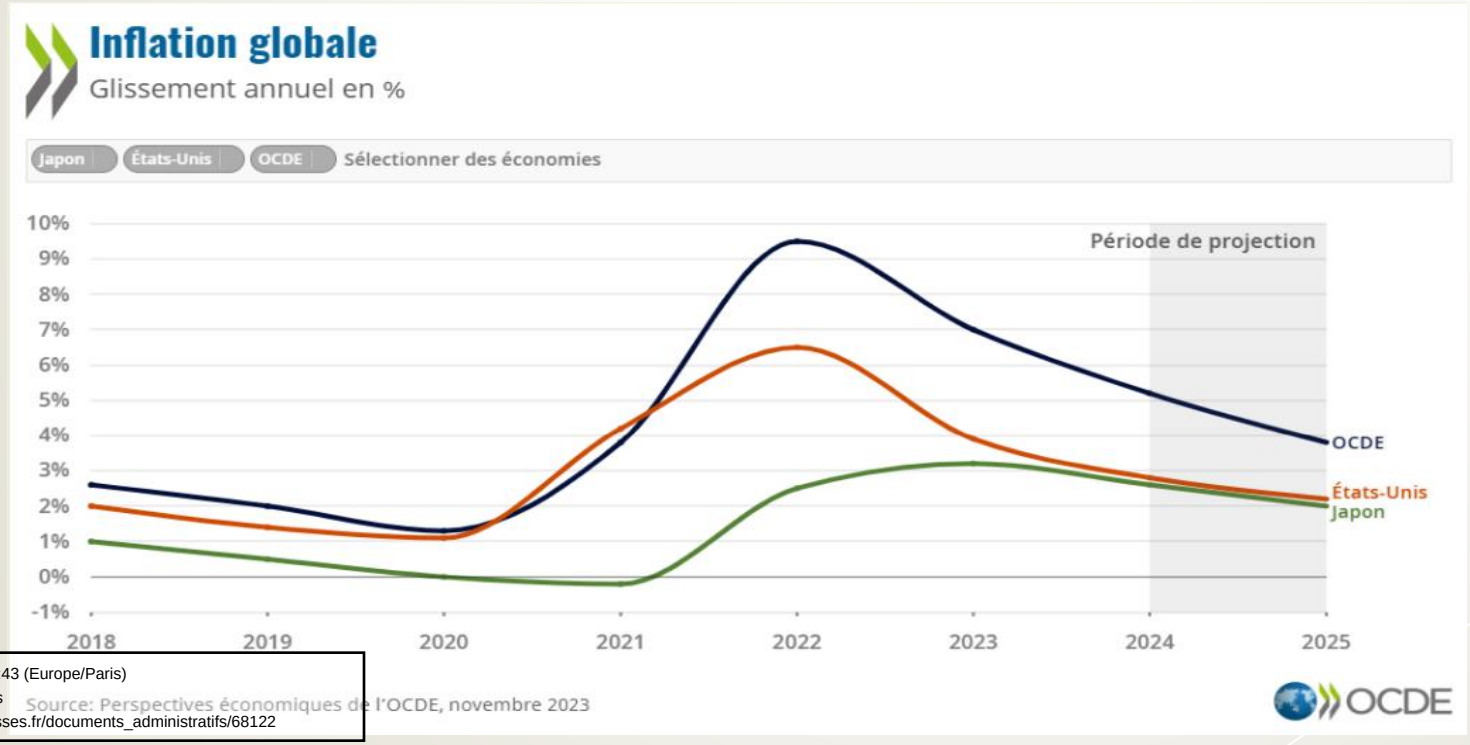
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL IMF.org

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

II - CONTEXTE INTERNATIONAL

L'inflation, autour de 7% en 2023, sauf nouvel évènement d'ampleur, géopolitique et/ou climatique, qui pourrait occasionner de nouveaux durcissements des politiques monétaires, devrait retrouver des niveaux moindre d'ici 2025, de l'ordre de 5,2% en 2024 et 3,8% en 2025 selon les prévisions : la baisse de l'inflation et la stabilité financière est en effet une priorité commune à l'ensemble des pays et de leurs banques centrales.



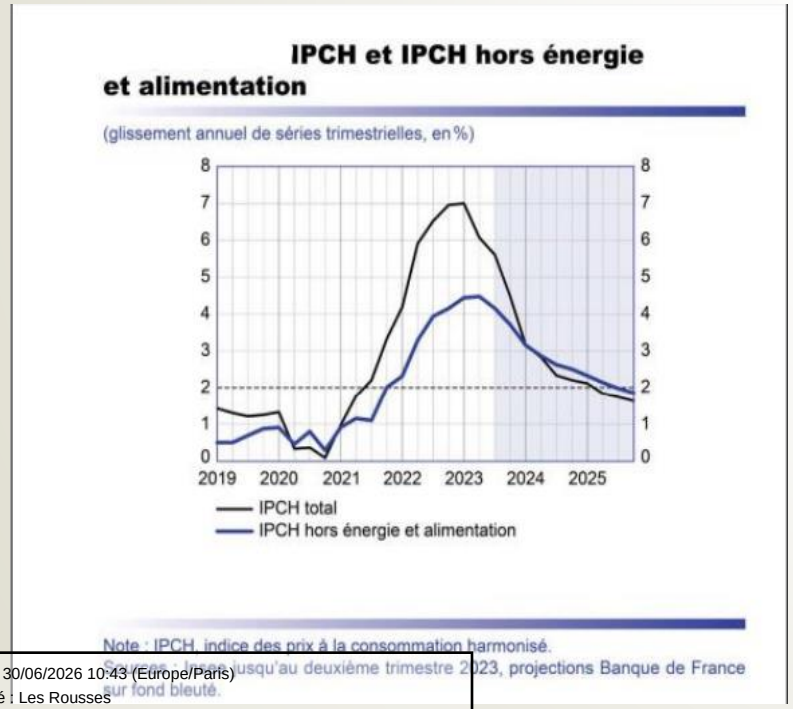
Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL

1. Le contexte économique

En septembre 2023, la Banque de France confirmait ses prévisions de reflux de **l'inflation en France,** après un pic atteint début 2023. Celle-ci devrait ainsi retomber autour de 2% en 2025, malgré un contexte international défavorable. Néanmoins, ces prévisions sont conditionnées également à l'absence de nouvel évènement majeur impactant les matière premières importées.





Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL

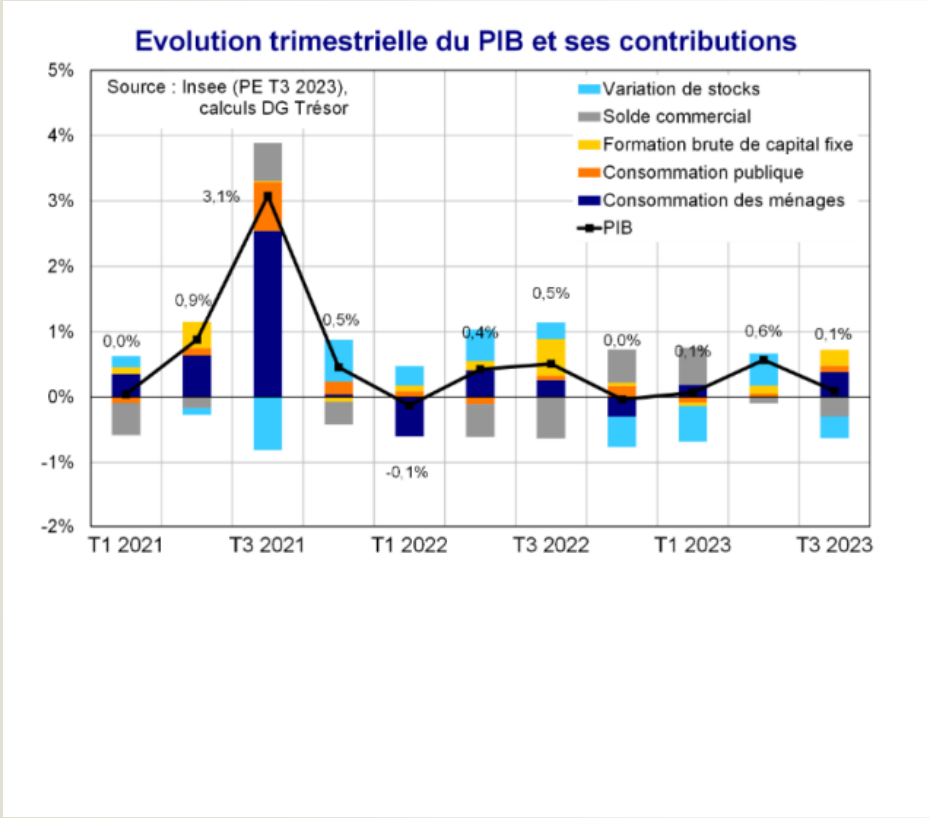
Depuis 2022, **la croissance du PIB** de la France est restée très faible, et après un premier trimestre 2023 un peu plus convaincant, elle devrait à nouveau ralentir en cette fin d'année 2023, notamment du fait d'un commerce extérieur pénalisant, malgré un léger mieux de la consommation des ménages qui devrait rester à un niveau historiquement assez bas jusque fin 2024.

Le taux de chômage devrait vraisemblablement repartir légèrement à la hausse (7,8% en 2025) s'ajustant, selon les prévisionnistes, très progressivement au ralentissement économique observé depuis fin 2022, mais tout en restant inférieur au niveau qui préexistait en 2019.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL





Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL

La progression de l'inflation ralentissant, la Banque de France prévoit mécaniquement une progression des salaires réels et donc du pouvoir d'achat des ménages en 2024-2025 (prévision de +0,5%) : la suppression de la dernière tranche de la Taxe d'Habitation, les différentes mesures de revalorisation des retraites et des salaires envisagées par l'Etat, et la fin du bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité, retiré progressivement d'ici fin 2024, étant impactant dans cette prévision.

Enfin, le **taux d'endettement public français,** se stabiliserait à un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro en 2024 : à noter que les collectivités représentent seulement 8,2% de l'ensemble de l'endettement public en France.

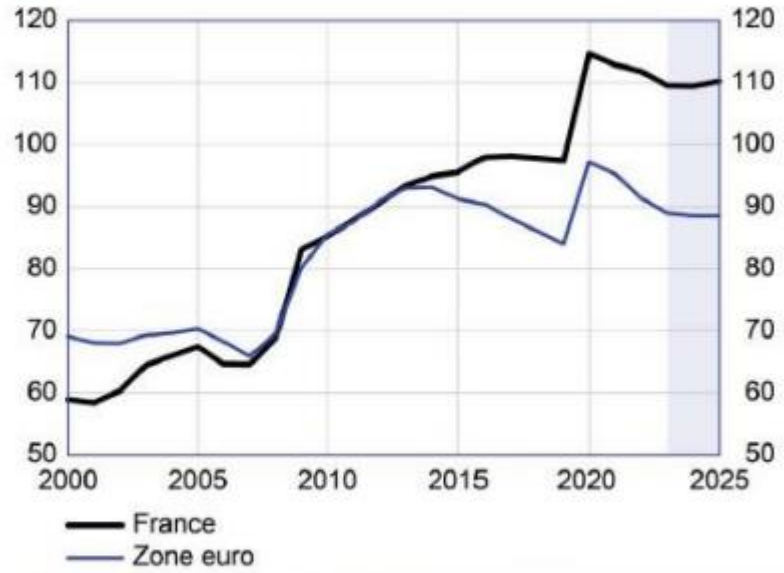
Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL

Dette publique en France et en zone euro

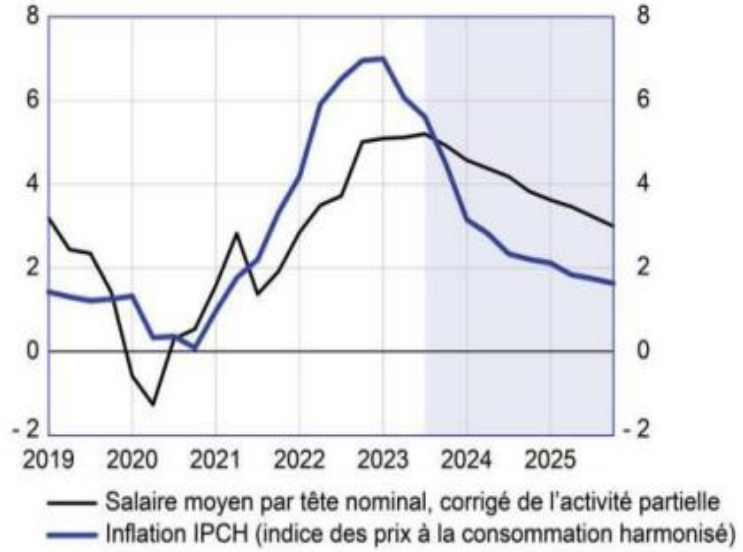
(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosyst sur fond bleuté.

Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel en %)



Source : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023 pour le salaire moyen par tête, projections Banque de France sur fond bleuté.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL

2. Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5% au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1%) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Evº des dépenses de fonctionnement	Evº des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL

a) Les objectifs généraux de la trajectoire des finances publiques 2023 à 2027

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ».

Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5.

b) Les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 :

FILET DE SECURITE	La LFI pour 2024 *ne prévoit pas* la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.
BOUCLIER TARIFAIRE	**Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année.** Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.
AMORTISSEUR ELECTRICITE	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : - Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ; - Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ; - Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

III - CONTEXTE NATIONAL

c) La suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Déjà réduite de moitié en 2023, la CVAE est amenée à disparaitre complètement d'ici à la fin du quinquennat. La loi de finance confirme l'étalement sur 4 ans de la suppression de la CVAE restante.

d. Pérennisation du « fonds vert »

Le fonds vert (soutien aux investissements en faveur de la transition écologique) est pérennisé en 2024 et augmenté de 2,5 milliards d'euros.

e) Instauration d'une nouvelle exonération de la taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux

Cette exonération concerne les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique.

f) Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés

L'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 afin de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

Les dotations aux collectivités seront principalement affectées au verdissement des investissements locaux. Cependant, les augmentations annoncées, tels l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains, la hausse du fonds vert et la hausse de la DGF, ne pourront compenser, en euros constants, la hausse des dépenses des collectivités, avec une inflation de plus de 5% en 2023.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

IV – PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCE 2024 INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

ARTICLE 73	Harmonisation des dispositifs de zonage dans les territoires ruraux et création au 1er juillet 2024 du zonage « France Ruralité Revitalisation », qui remplacera les ZRR, BER et les zones de revitalisation du commerce en milieu rural. Prorogation des zonages existants pour les quartiers urbains et les territoires en reconversion industrielle.
ARTICLE 129	Lancement au plus tard le 1er juin 2024 de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale.
ARTICLE 130	Augmentation de 320 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
ARTICLE 132	Mise en place d'une dotation d'Etat pérenne visant à compenser la perte de taxe d'habitation sur les logements vacants instituée par les communes et intercommunalités passées en zones dites « tendues ».
ARTICLE 138	Mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de bases et de produit de TFPB pris en charge par le budget de l'Etat, visant les communes et EPCI enregistrant des pertes fiscales significatives d'une année sur l'autre.
ARTICLE 140	Mise en place d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue par les collectivités d'Île-de-France. Le produit de cette taxe devra être reversé à Île-de-France Mobilités.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

IV – PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCE 2024 INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

ARTICLE 143	Maintien du caractère facultatif des exonérations de TFPB sur les logements « anciens » ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique et sur les logements neufs présentant une performance énergétique élevée (1383-0 B et 1383-0 B bis du CGI).
ARTICLE 150	Dispositions nouvelles sur la TEOM : - Les EPCI pourront instituer la part de tarification incitative de la taxe uniquement sur les territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20 % ; - Les EPCI issus de fusion pourront conserver les modes de financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères qui existaient avant la fusion.
ARTICLE 151	Assouplissement des règles de lien entre les taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la
	moyenne.
ARTICLE 152	Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels repoussée à 2026.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

IV – PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCE 2024 INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

ARTICLE 191	Obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique.
ARTICLE 192	Possibilité pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.
ARTICLE 205	Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard au cours de l'exercice 2026.
ARTICLE 240	Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ : - 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité - 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (par hypothèse : -1,5 %) - 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale - 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation. 60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024. La dotation d'intercommunalité des EPCI pourra augmenter de 20 % d'une année sur l'autre (contre 10 % maximum jusqu'ici).

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

IV – PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCE 2024 INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

ARTICLE 241	Les délibérations visant une répartition dérogatoire du FPIC produiront désormais leurs effets de manière pluriannuelle.
ARTICLE 243	La dotation « biodiversité » devient la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ; son enveloppe passe de 41,6 à 100 millions d'euros. A compter de 2024, toutes les communes rurales au sens de l'INSEE, dont une partie « significative » du territoire est couverte par une aire protégée, ou qui jouxte une aire marine protégée, pourront bénéficier de cette dotation.
ARTICLE 247	Elargissement de la dotation particulière « élu local » à l'ensemble des communes de moins de 1 000 habitants, sans condition de potentiel financier.
ARTICLE 248	Mesures spécifiques pour la DGF des communes nouvelles : - Dotation d'amorçage de 15€/hab. les trois premières années ; - Garantie de non-baisse de la DGF au-delà du pacte de stabilité.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

V - ELEMENTS DE CONTEXTE LOCAL POUR L'ELABORATION DU ROB 2024

- Entre 2014 (849 623€) et 2023 (681 201€), la DGF a fortement et continuellement diminué. Il est escompté une stabilisation de la DGF en 2024 pour la préparation du budget.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF, dotation forfaitaire	849 623	762 294	675 605	641 188	651 892	610 674	690 235	677 597	679 489	681 201
Evolution du nombre d'habitants	3324	3424	3527	3630	3505	3639	3727	3721	3730	3738

- Depuis 2014, la DGF de la commune a diminué de 19,8%, sur sa part forfaitaire.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

V - ELEMENTS DE CONTEXTE LOCAL POUR L'ELABORATION DU ROB 2024

- **Transfert au 01/01/2017 de la compétence Zone d'Activité Economique (ZAE)** à la Communauté de communes de la Station des Rousses qui entraîne un reversement d'une part de la fiscalité directe locale perçue par la commune de 7 500 € par an pendant 20 ans (2017-2037). Cette mesure est destinée au futur renouvellement des équipements publics transférés.
- **Les mesures de rénovation énergétique des bâtiments communaux**, suite à la loi Energie-climat de 2019 visant à lutter contre les bâtiments très énergivores.
- **La hausse du coût de l'énergie**, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux (+1,5%) et la revalorisation statutaire des grilles de 5 points d'indice pour tous grades (25€ brut par agent par mois), la hausse des prix de l'alimentation, l'évolution des contrats avec les mécanismes de révision de prix contractuelles impactent la section de fonctionnement.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VI - LES ORIENTATIONS ENTREPRISES TOUT AU LONG DU MANDAT

Dans le respect des engagements pris au début du mandat et des nouvelles contraintes imposées aux collectivités, le ROB 2024 intègre :

- **La poursuite de la maîtrise des dépenses de la collectivité**, notamment par une politique de sobriété énergétique et par une action volontariste sur la masse salariale intégrant les hausses salariales en soutien au pouvoir d'achat des agents de la collectivité
- **Le gel des taux communaux des taxes directes locales**, pour la 8ème année consécutive
- **L'optimisation des recettes propres de la collectivité** par la hausse votée de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les recettes nouvelles issues des revalorisations appliquées à certaines tarifications
- **Un recours à l'emprunt contenu** au plus juste compensé par la recherche de financement auprès de partenaires (Etat, collectivités territoriales)

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VI - LES ORIENTATIONS ENTREPRISES TOUT AU LONG DU MANDAT

- **La préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement (CAF) :**

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette :

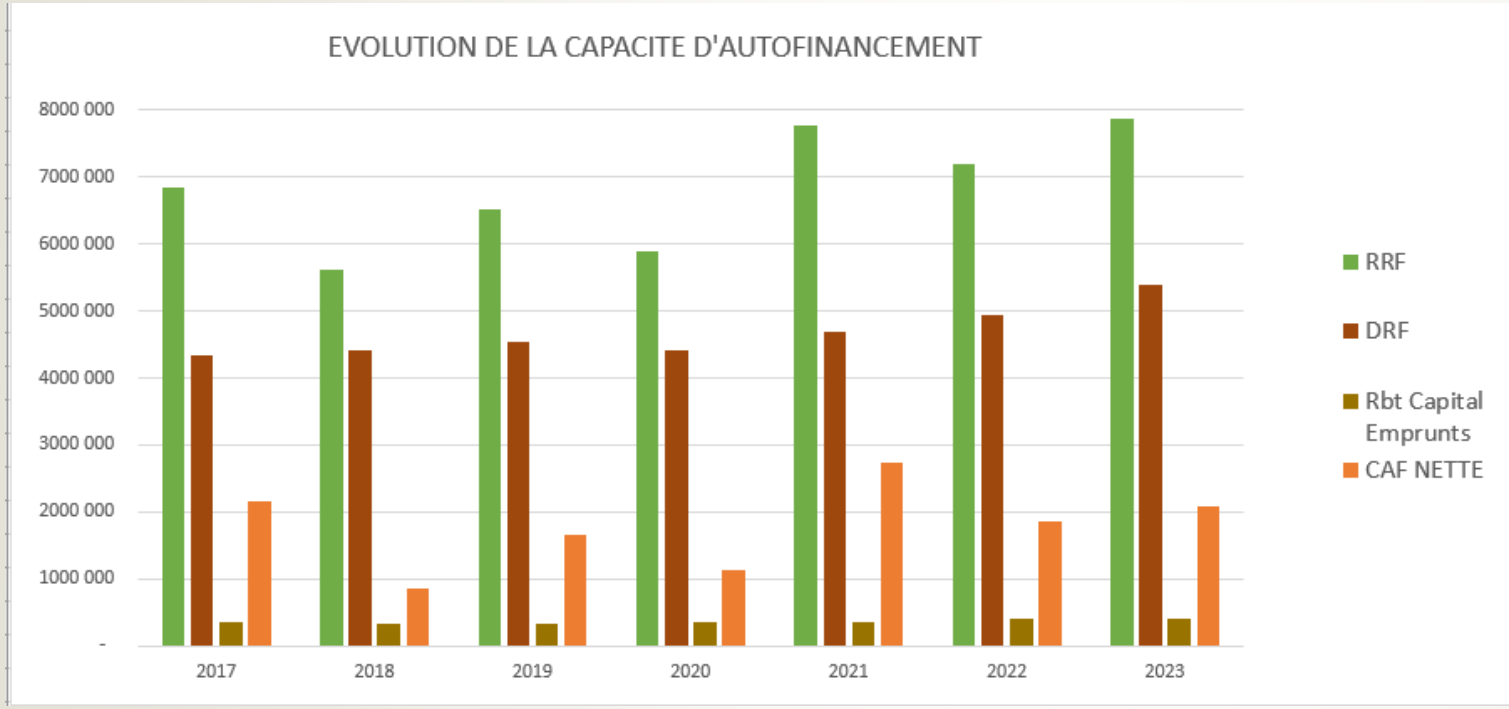
EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Année		Recettes Réelles Fonctionnement	Dépenses Réelles Fonctionnement	Remboursement Capital Emprunts	CAF NETTE
2017		6 837 205	4 327 408	340 415	2 169 382
2018		5 615 171	4 415 677	334 777	864 717
2019		6 530 416	4 538 455	339 491	1 652 470
2020		5 884 581	4 408 674	349 193	1 126 714
2021		7 783 802	4 692 642	349 228	2 741 932
2022		7 188 811	4 944 094	399 530	1 845 187
2023		7 875 303	5 383 737	399 623	2 091 943

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VI - LES ORIENTATIONS ENTREPRISES TOUT AU LONG DU MANDAT



- **La recherche active de nouvelles recettes** : demandes de subvention à l'Etat, au Département, à la Région, à la CAF.

RRF : Recettes Réelles de fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

Publié le 30/06/2026 10:48 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2024 s'inscrivent tout naturellement dans le respect de ces orientations.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : OBJECTIF DE MAITRISE DES DEPENSES

I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

a. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses **réelles** de fonctionnement de l'exercice 2024 seront en augmentation, par comparaison au compte administratif 2023 :

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

La comparaison est faite entre le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024

❖ **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

On constate une hausse de **+ 5,25%** de ce chapitre en raison notamment :

- De l'inflation : + 4,9 % en 2023
- De l'augmentation de produits pour le service technique de + 34%
- De l'achat d'équipements de sécurité pour le service technique : + 40 %
- De travaux de débroussaillage sur les remparts du Fort non prévus
- De la souscription d'une assurance dommage ouvrage pour les travaux de la crèche
- De l'augmentation des frais de bornage de + 41,94 % en raison des travaux et acquisitions foncières

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

❖ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

- Une augmentation des dépenses de personnel de + 5,74% pour les raisons suivantes :
 - Les revalorisation indiciaires
 - La volonté de pérenniser la prime pouvoir d'achat accordée en 2023
 - La participation à hauteur de 15€ pour la prévoyance et 35€ pour la mutuelle par agent
 - Le recrutement de deux apprentis et d'un agent pour la nouvelle crèche

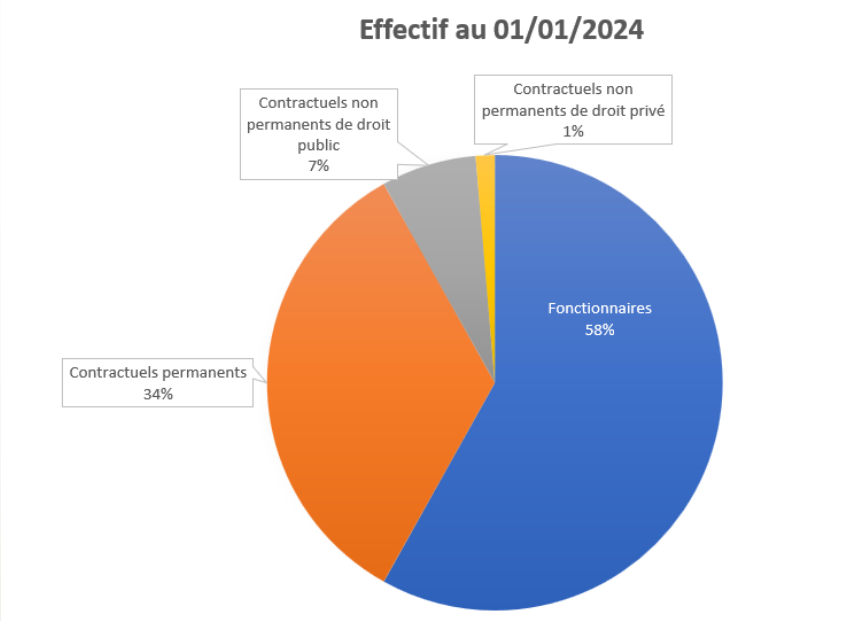
Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

Voici les effectifs au 01/01/2024 :

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents de droit public	Contractuels non permanents de droit privé
Nombre	43	25	5	1
En ETP	40,97	22,67	3,77	1



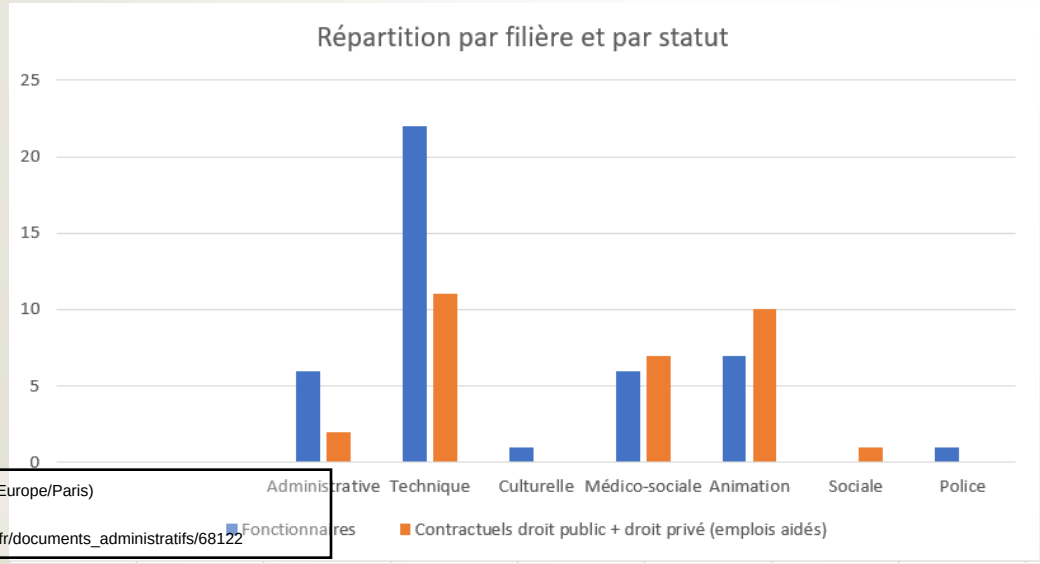
Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- Répartition des effectifs par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	6	2	8	7,6
Technique	22	11	33	29,98
Culturelle	1	0	1	1
Médico-sociale	6	7	13	11,6
Animation	7	10	17	16,23
Sociale	0	1	1	1
Police	1	0	1	1
Total	**43**	**31**	**74**	**68,41**



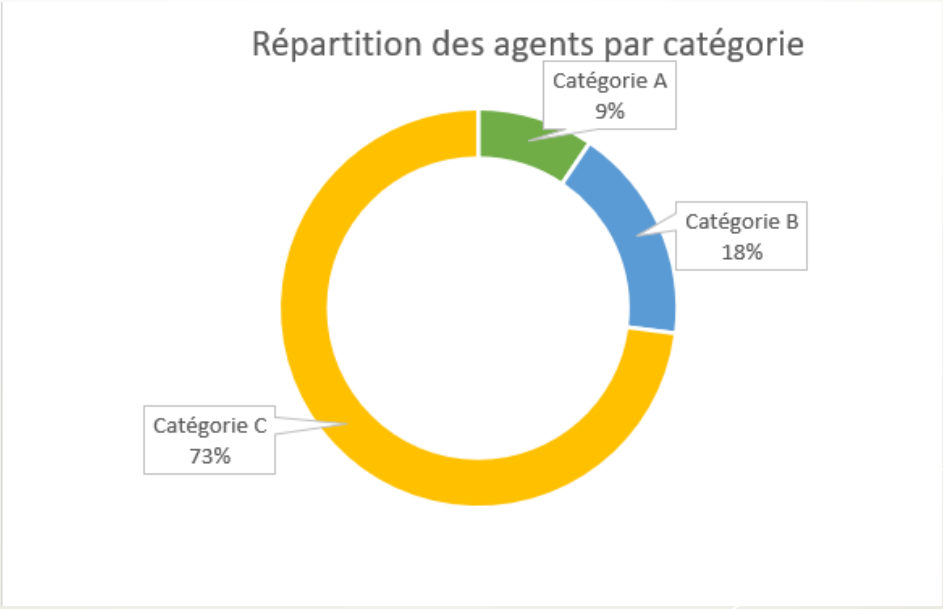
Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- Répartition des effectifs par catégorie:

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	7	6,3
Catégorie B	13	12,1
Catégorie C	54	50,01



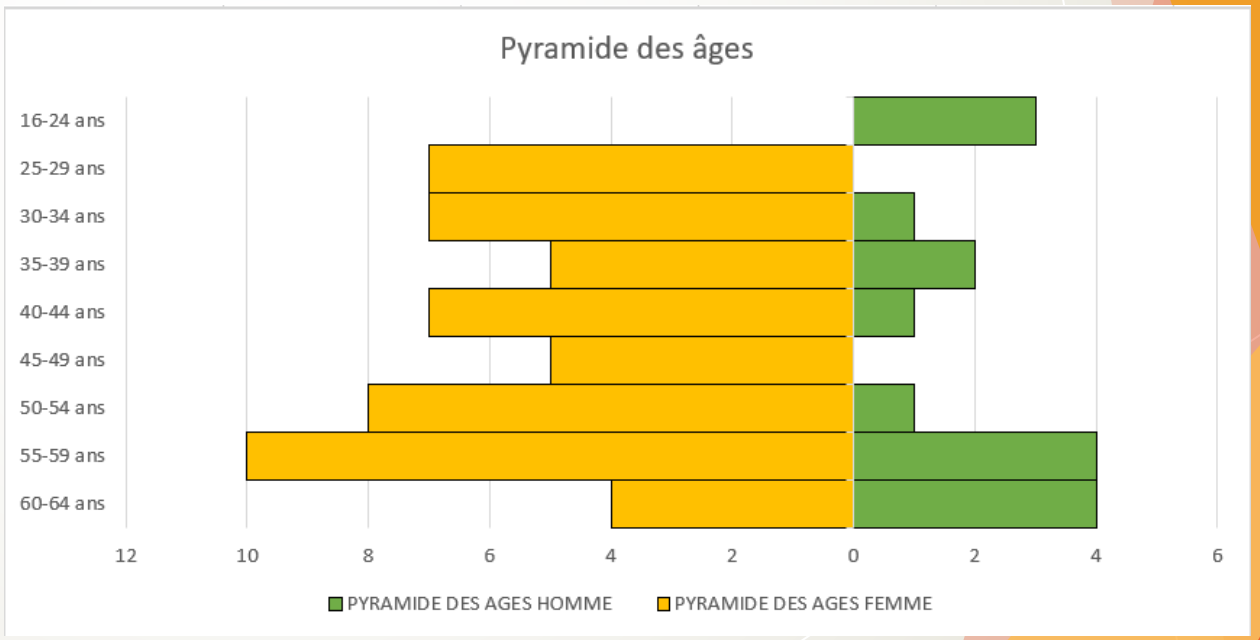
Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- Pyramide des âges :

PYRAMIDE DES AGES			
	HOMME	FEMME	FEMME
16-24 ans	3	3	0
25-29 ans	0	2	-7
30-34 ans	1	12	-7
35-39 ans	2	8	-5
40-44 ans	1	6	-7
45-49 ans	0	9	-5
50-54 ans	1	4	-8
55-59 ans	4	8	-10
60-64 ans	4	6	-4
total	16	58	
HOMMES : 16			
FEMMES : 58			



Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)** devraient rester stables :
 - La reconduction du budget formation des élus de 2 500 €
 - Des pertes et créances irrécouvrables : 10 000 € estimés en 2024
 - La subvention d'équilibre au CCAS de 136 841 €
 - La subvention aux associations de 38 000 €

- Après une baisse de 12,26 % en 2023, on peut remarquer une augmentation de la cotisation au SDIS en 2024 de + 7 %.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- **Les charges financières** (**chapitre 66**) **:** diminuent de – 14,6% en 2024 en raison de la baisse des intérêts des emprunts.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** : restent des charges aléatoires dont le montant varie chaque année : 4 000 € prévus en 2024

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)** baissent car des régularisations de 2021 ont été effectuées en 2023 :
 - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) : mécanisme de péréquation horizontale du secteur communal (140 000 €)
 - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales (FNGIR) : mécanisme de compensation permettant à chaque collectivité une compensation des pertes de ressources engendrées par la perte de la taxe professionnelle (310 000 €)

- Reversement conventionnel de fiscalité à la CCSR (ZA du Bois de l'Ours) : 10 500 €

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

b. Les recettes réelles de fonctionnement

La préparation budgétaire 2024 a fait l'objet de recherche d'une optimisation équitable des sources de recettes :

- **Au chapitre 70 « produits des services et du domaine »** : par prudence, on prévoit une baisse des recettes :

- Aucune recette provenant des coupes de bois en raison de la crise des scolytes ;
- Une baisse des prestations de déneigement;
- Une baisse des ventes de concessions dans le cimetière suite à un rattrapage en 2023.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- **Les crédits du chapitre 73 « impôts et taxes »** devraient augmenter. On constate le maintien d'un niveau élevé en 2023 de la taxe additionnelle aux droits de mutation et une évolution du produit fiscal lié à la progression des bases d'imposition de +3,9%
- **Aucune augmentation du taux des impôts locaux** pour 2024 n'est prévue à ce jour.
- **Les tarifs des droits de voirie, de place et de terrasse** sont en légère baisse
- **Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 30%** en 2024

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- **Le chapitre 74 « dotations, participations et subventions »**
 - La Dotation Forfaitaire reste stable en 2024, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation évoluent favorablement de 7,2% et 20%
 - Dotation de l'Etat pour la protection de la biodiversité et des aménités rurales de 21 346 €
 - Subventions pour la crèche et le centre de santé infirmier en hausse; remboursement des soins infirmiers qui progressent;
 - Dotation de l'Etat pour l'établissement des titres sécurisés de 5 500 € qui devrait être en augmentation en 2024
- **Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »**
 - Petite hausse de ce chapitre en raison de la fin de l'exonération des loyers pour le cinéma

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- **Le chapitre 77 « produits exceptionnels»**

- Apparaissent dans ce chapitre, en réalisé 2023, des cessions de parkings, le bâtiment SIPAL à La Doye, le local commercial des Gentianes.

- **Le chapitre 013 « atténuation de charges»**

- Ce poste enregistre les remboursements de salaires et charges du personnel en situation de congés maladie et fluctue donc d'un exercice à un autre.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

II. LES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

Les dépenses réelles de l'ensemble des budgets annexes de la commune ne connaîtront pas de hausse en 2024.

- Les dépenses réelles du budget Lotissement Les Crêtets seront en diminution du fait de la fin de l'opération.
- Les dépenses réelles du budget chambre funéraire seront en baisse en 2024 par rapport à 2023. Les tarifs de la chambre funéraire sont en forte augmentation pour les extérieurs et les concessions sont maintenus à leur niveau de 2023.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

2. LA STRUCTURE DE LA DETTE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

- La structure de la dette consolidée de la commune est composée de 6 emprunts :

N°	ANNÉE	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TAUX ACTUARIEL (%)	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	Date de fin	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2024	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
13	2017	Travaux place de l'Omnibus	Caisse d'Epargne	15 ans	0,83	25/01/2017	25/01/2017	2031	500 000,00	266 666,76	2 109,58	33 333,32	35 442,90
10	2016	Remboursement anticipé prêt de 2009	Caisse d'Epargne	10 ans 5 mois	2,24	24/06/2016	24/06/2016	2026	765 000,00	218 571,30	4 284,00	72 857,16	77 141,16
8	2007	Travaux de bâtiments	Banque populaire	20	1,59	01/09/2007	01/09/2007	2027	3 434 746,51	765 714,83	10 920,69	214 064,68	224 985,37
12	2010	Investissements 2010	CMM -Crédit Mutuel	20	3,60	31/12/2010	31/03/2011	2030	800 000,00	346 903,98	11 893,73	44 391,71	56 285,44
9	2009	Construction chambre funéraire	Banque populaire	18	1,59	01/03/2009	01/03/2009	2027	65 253,49	2 518,79	15,58	1 094,37	1 109,95
14	2021	Investissements 2021	Caisse d'Epargne	15	0,54	25/02/2022	25/02/2022	2036	600 000,00	522 727,23	2 693,14	38 944,42	41 637,56
TOTAL EN €									**6 165 000,00**	**2 123 102,89**	**31 916,72**	**404 685,66**	**436 602,38**

- **Budget principal de la commune:**

Un encours de dette prévisionnel de **2 120 584 €** au 1er janvier 2024. La dette est composée de 5 emprunts à taux fixe.

- **Budget annexe de la Chambre funéraire :**

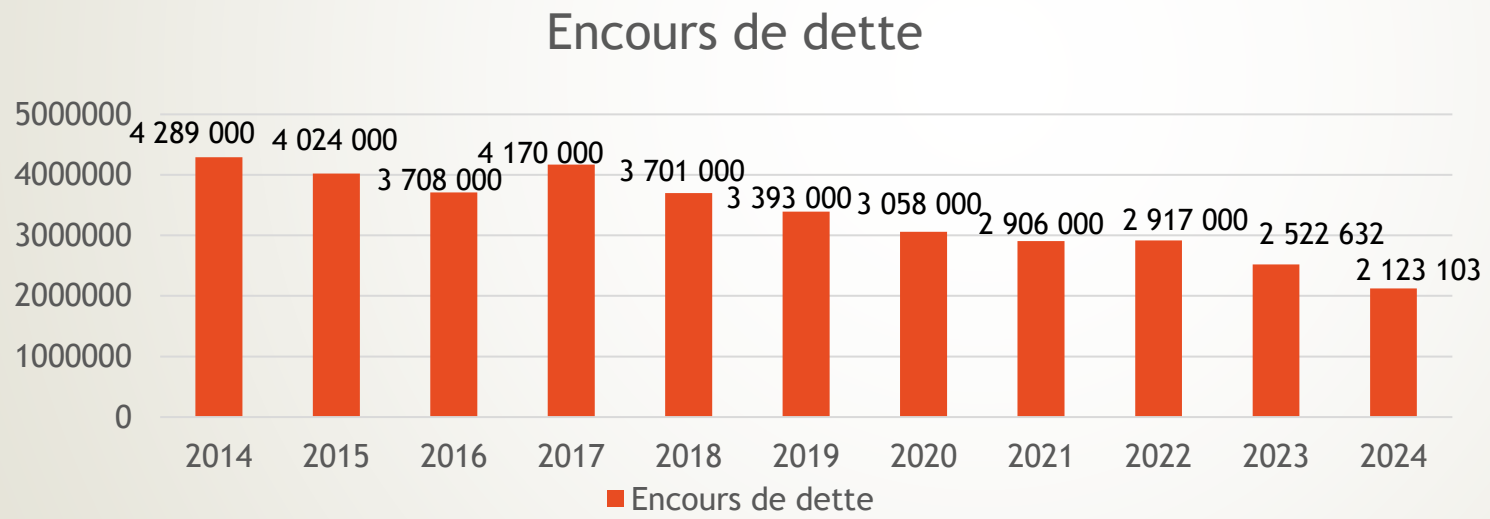
Un encours de dette prévisionnel de **2 519€** au 1er janvier 2024 financé par l'usager. La dette est composée de 1 emprunt à taux fixe.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- L'objectif de désendettement de la commune, débuté dès 2014, se poursuit tout en maintenant les investissements de manière soutenue:



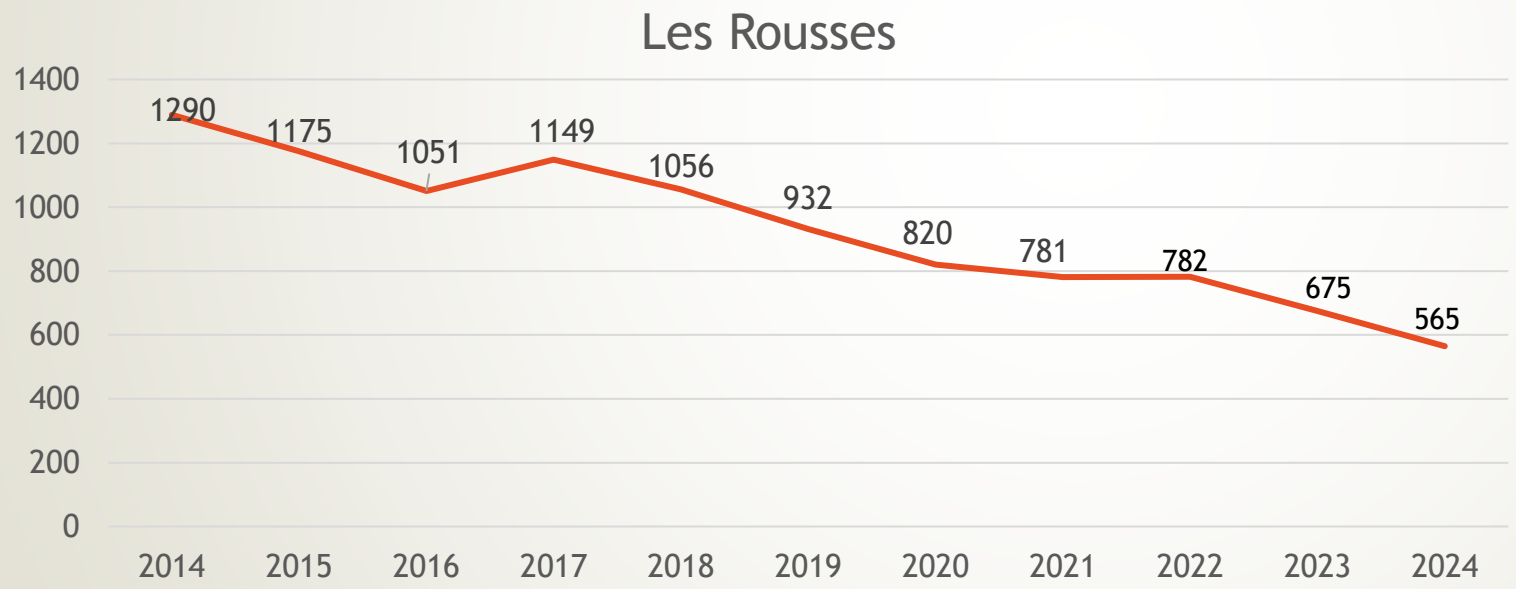
- On remarque en 2017 une évolution de l'encours de dette en raison d'un besoin de financement pour les travaux de l'Omnibus (500 000 €) ainsi qu'en 2021 avec la souscription d'un emprunt de 600 000 € pour les travaux d'investissement.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- L'endettement par habitant baisse progressivement depuis 2021:



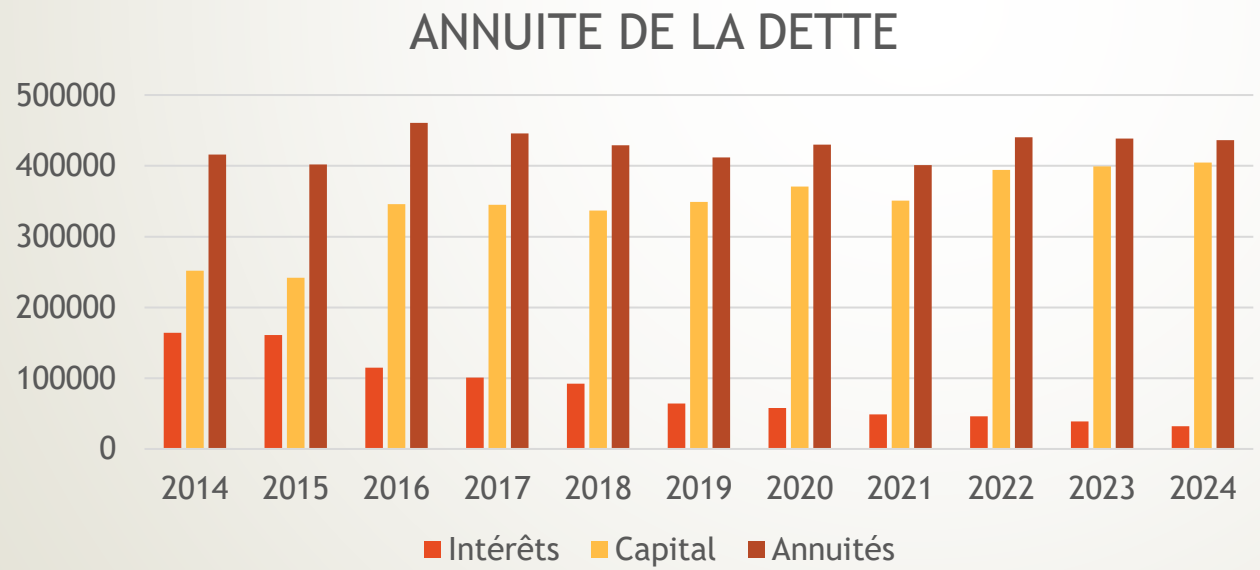
L'encours de dette /habitant (€) = encours total de la dette/population INSEE (3 760 au 01.01.2024)

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- L'évolution de l'annuité de la dette consolidée est retracée dans le graphique ci-dessous avec un remboursement du capital stable et des charges d'intérêts des emprunts en baisse.

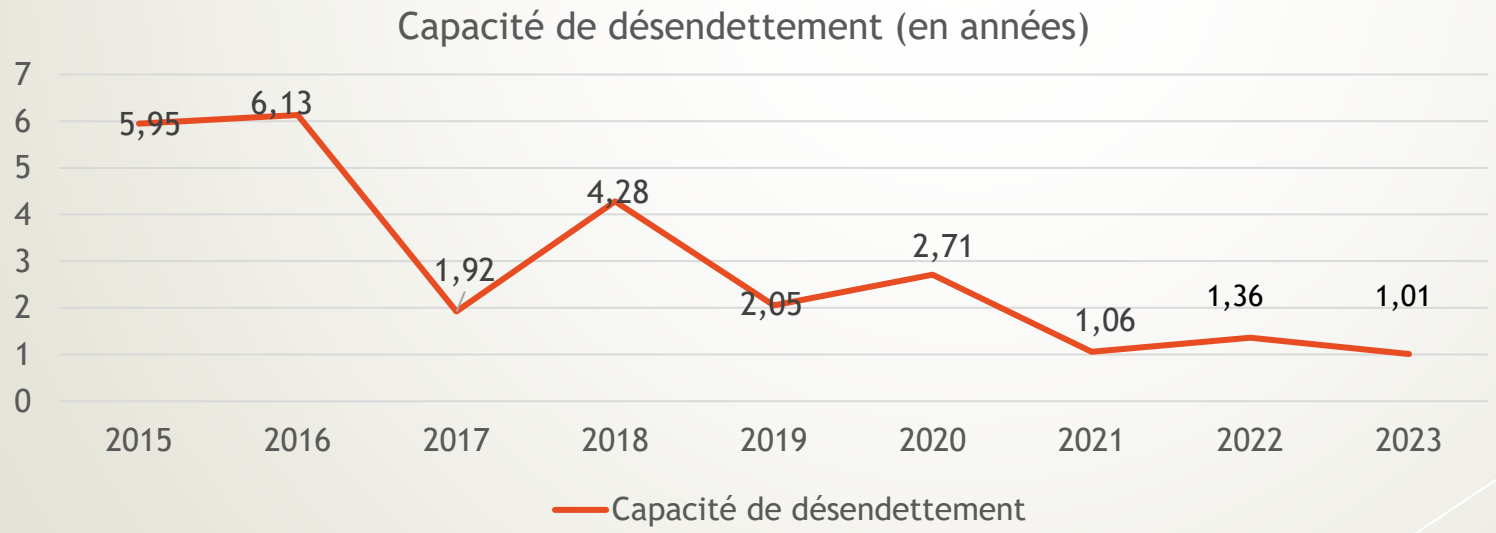


Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- La capacité de désendettement de la Commune des Rousses (encours de dette/CAF) exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible :



Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

- La dette consolidée (budget principal de la Commune et budget annexe de la Chambre Funéraire), dont l'encours total s'élève à **2 123 103 €**, est composée d'emprunts à taux fixes. Ainsi, la commune connaît avec exactitude le montant à payer à chaque échéance et sur toute la durée pour ces prêts.

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

3. LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

I. En 2024

- Les acquisitions :
 - ✓ Enveloppe budgétaire pour les services, estimée à 220 317€ TTC
 - ✓ Enveloppe budgétaire pour la commission évènementiel, estimée à 11 100 € TTC
 - ✓ Remplacement d'un véhicule au service technique estimé à 35 000 € TTC
 - ✓ Matériel et outillage pour le service technique estimé à 34 350 € TTC

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

I. En 2024

- **Les acquisitions :**
 - ✓ Mobilier urbain : enveloppe estimée à 28 700 € TTC
 - ✓ Acquisition d'une œuvre d'art : 8 000 € TTC
- **Le patrimoine communal :**
 - ✓ FPA : réfection hall d'entrée extérieur + rénovation salle à manger + hall d'entrée intérieur + réfection cour intérieure avec remplacement du kiosque + sièges et poignées PMR dans des salles de bains + étude pose panneaux solaires thermiques(estimation à 62 500€ TTC)
 - ✓ Médiathèque : études d'aménagement intérieur : 4 000 € TTC

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

I. En 2024

➢ Le patrimoine communal :

- ✓ Gendarmerie : réfection bureaux+ certains appartements (estimation à 4 000 € TTC)
- ✓ Résidence La Bourriaz : réfection cage d'escalier + volets (estimation à 8 000€ TTC)
- ✓ Omnibus : réfection parquet salle des fêtes + remplacement fenêtres salle des Narcisses et hall d'entrée + stores salle de cantine (estimation à 49 200€ TTC)
- ✓ Centre Sportif : pose d'Omégas sur le toit + désenfumage + sanitaires halle des tennis + nettoyage terrains de tennis + clefs électroniques estimés à 84 600 € TTC

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

I. En 2024

➢ Le patrimoine communal :

- ✓ Ecole maternelle : remplacement de fenêtres + volets + voiles d'ombrages (estimation à 67 444 € TTC)
- ✓ Ecole élémentaire : études isolation du bâtiment(estimation à 5 000 € TTC)
- ✓ Cimetière : réfection de l'ossuaire + réfection des joints du mur de l'église (estimation à 25 000€ TTC)
- ✓ Réparation de la réserve d'eau du Génie : 35 000 € TTC

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

I. En 2024

➢ Le patrimoine communal

- ✓ Nouvelle crèche : fermeture du dessous du bâtiment + machines buanderie + équipement salle du personnel : estimation à 36 000 € TTC
- ✓ Bâtiment Favre : réfection escalier rue du Couvent : estimation à 5 000 € TTC
- ✓ Salle des fêtes de La Doye : pose d'une barrière + façade + aménagement paysager + tables : estimation à 78 700 € TTC
- ✓ Parking souterrain : remplacement de la porte d'entrée + portillon : 19 278 € TTC
- ✓ Loge à Ponard : étude pour structure d'hébergement(5 000 € TTC)

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

I. En 2024

➢ Divers travaux

- ✓ Réparation des tuyauteries d'eau dans les bâtiments communaux estimée à 7 500€ TTC
- ✓ Remplacement de poteaux d'incendie estimés à 10 000 € TTC
- ✓ Mise en place de 3 cuves récupératrice d'eau dans les jardins partagés : estimation à 1 500 € TTC
- ✓ Achat de jalons : 7 500 € TTC
- ✓ Création d'un local rangement et réfection intérieur de la buvette du foot : 12 500 € TTC
- ✓ Mise à l'eau des barques des pêcheurs : 8 000 € TTC

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

II. Les engagements pluriannuels 2020-2026

- ✓ Aménagement de la traversée de la RN5 et des espaces publics riverains – solde travaux : 16 458 € TTC
- ✓ Etude pour réalisation de travaux d'aménagement fin RN5 et route du Génie : 75 740 € TTC
- ✓ Pôle Petite Enfance : 1 810 000€ TTC
- ✓ Restauration des remparts du Fort des Rousses, 2ème tranche : 1 224 000 € TTC

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

II. Les engagements pluriannuels 2020-2026

Travaux SIDEC :

- Travaux d'éclairage public, de renforcement et d'enfouissement de réseaux
 - Renouvellement du matériel vétuste : 19 000€ TTC
 - La Cure 2ème tranche : 131 000 € TTC

✓ Travaux de voirie : montant minimum annuel : 72 000 € TTC – montant maximum annuel : 360 000 € TTC

- ❖ La Cure dernière tranche : 180 000 € TTC
- ❖ Route de Trélarce : 17 000 € TTC

✓ Travaux de signalisation horizontale : montant minimum annuel 10 000 € TTC – montant maximum annuel : 40 000 € TTC

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

II. Les engagements pluriannuels 2020-2026

- ✓ Travaux d'entretien et de réparation de la voirie – Point à temps : montant minimum annuel 43 200 € TTC – montant maximum annuel : 86 400 € TTC
- ✓ Réfection et aménagement voie piétonne rue de la Redoute : estimation à 170 000 € TTC

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

VII - LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE

III. Au niveau des recettes d'investissement

- ✓ Poursuivre un autofinancement important de la section d'investissement par un excédent de fonctionnement capitalisé de 2 540 857 € pour 2024
- ✓ Recette de 66 415 € suite à la vente du bâtiment du Noirmont
- ✓ 900 000 € de FCTVA prévus en 2024
- ✓ Suite à la réforme de la Taxe d'Aménagement, à compter du 01/09/2022, la taxe est exigible à la date d'achèvement de l'opération de travaux
- ✓ Pas de recours à l'emprunt en 2024
- ✓ Poursuivre les demandes de subventions auprès de l'Etat, le Conseil Régional, départemental et autres organismes publics

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68122

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20240307-2024-3-020-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024